



Esprit Libre Pro - Conditions générales

1) Contenu de l'offre

Esprit Libre Pro est une offre composée de produits, frais et services qui feront l'objet d'une tarification forfaitaire.

Ces produits, frais et services sont :

- a) Situation Pro Net ou Situation Pro Minitel. Les frais de connexion ne sont pas intégrés dans le montant de l'abonnement Esprit Libre Pro et feront l'objet d'une facturation mensuelle séparée,
- b) La cotisation annuelle de la carte Business,
- c) Les frais et services suivants :
 - La commission de mouvement et les frais de gestion,
 - Les frais d'opposition sur chèques émis, cartes émises ou prélèvements (y compris SEPA Direct Debit) reçus,
 - Deux virements permanents (comprenant les frais d'échéance). Si le client bénéficie lors de la souscription à Esprit Libre Pro, d'un ou de deux virements permanents, la Banque cessera de percevoir les frais correspondants, ceux-ci étant intégrés dans le montant de l'abonnement d'Esprit Libre Pro.

Options : le client pourra, en option, inclure dans l'offre Esprit Libre Pro les produits et services suivants :

- la cotisation annuelle d'une Carte Gold Business en remplacement de celle de la Carte Business,
- Situation Pro et BNP Net Evolution en remplacement de Situation Pro Net ou Situation Pro Minitel. Les services optionnels de BNP Net Evolution ne sont pas intégrés dans le montant de l'abonnement d'Esprit Libre Pro et feront l'objet d'une facturation séparée.

2) Souscripteur

Esprit Libre Pro est réservé aux clients titulaires d'un compte Professionnel BNP Paribas et qui réalisent, au titre de leurs opérations professionnelles, un chiffre d'affaires annuel TTC inférieur ou égal à 900 000 euros.

3) Caractéristiques des produits et services composant l'offre Esprit Libre Pro

Les caractéristiques de Situation Pro Net et de Situation Pro Minitel sont définies dans le contrat Situation Pro, signé par ailleurs par le client.

Les caractéristiques de la Carte Business et de la Carte Gold Business sont définies dans les conditions de fonctionnement des dites cartes.

Les autres frais et services objets de l'offre Esprit Libre Pro sont définis dans la convention de compte Professionnels signée par ailleurs par le client ou dans la brochure des conditions et tarifs disponible dans les agences BNP Paribas.

Toutefois, pendant toute la durée d'adhésion à Esprit Libre Pro, les spécificités d'Esprit Libre Pro définies dans le présent document se substituent à celles de même nature qui figurent dans les contrats des produits et services composant l'offre Esprit Libre Pro.

4) Abonnement initial

L'abonnement à Esprit Libre Pro est perçu mensuellement, le dernier jour de chaque mois. La première perception interviendra le dernier jour du mois suivant la souscription d'Esprit Libre Pro par le client.

Si le client bénéficie avant sa souscription à Esprit Libre Pro de l'un des produits ou services contenus dans Esprit Libre Pro, les prélèvements qui étaient effectués séparément pour chacun de ces produits ou services cesseront ; leur coût étant intégré dans l'abonnement à Esprit Libre Pro.

Toute modification du montant de l'abonnement sera communiquée par écrit au client deux mois avant la date d'application de la nouvelle tarification. L'absence de contestation écrite de la part du client dans ce délai vaudra acceptation du nouveau montant de l'abonnement.

5) Modifications apportées à l'abonnement initial

Le client pourra à tout moment modifier son abonnement initial comme suit : changement de l'option dans le contrat Situation Pro, inclusion ou exclusion de BNP Net Evolution, ou modification de sa carte.

Ces modifications seront constatées par voie d'avenant et prendront effet au jour de sa signature. S'il en résulte un changement du prix de l'abonnement, celui-ci prendra effet le premier jour du mois suivant celui de la signature de l'avenant. Les dates de perception de l'abonnement demeureront inchangées.

6) Durée et résiliation

Esprit Libre Pro prend effet le premier jour du mois suivant la date de signature des conditions particulières définies ci-avant.

Esprit Libre Pro est souscrit pour une durée indéterminée.

Esprit Libre Pro pourra être résilié à tout moment par BNP Paribas ou par le client, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un délai de préavis de 30 jours. La résiliation prendra effet le premier jour du mois suivant la date d'expiration dudit préavis.

Le client pourra demander à BNP Paribas de conserver sa carte et de continuer à bénéficier de Situation Pro Minitel ou Net (ou de Situation Pro et de BNP Net Evolution, s'il a exercé cette option), ou encore de son/ses virement(s) permanent(s). La facturation des produits et des services conservés par le client interviendra à partir du mois de la prise d'effet de la résiliation d'Esprit Libre Pro.

Le tarif applicable au client pour chacun des produits, frais et services contenus dans l'offre Esprit Libre Pro sera celui en vigueur à cette date. Ces tarifs figurent dans les brochures des conditions et tarifs mises à sa disposition dans les agences BNP Paribas.

Par exception aux dispositions précédentes, en cas de clôture du compte de souscription d'Esprit Libre Pro à l'initiative du client, il ne sera pas fait application du délai de préavis de 30 jours. La résiliation d'Esprit Libre Pro prendra donc effet le premier jour du mois suivant la date de clôture du compte de souscription d'Esprit Libre Pro.

7) Loi applicable et tribunaux compétents

Le présent contrat est régi pour son interprétation et son exécution par la loi française. Tout litige en découlant sera de la compétence exclusive des tribunaux français.